

*L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-trois avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le seize avril deux mille dix-huit en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.*

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LE CARRE H, EMONNOT L, LUCAS R, LE COQ Ph, LE COQ O, LEHERISSE N, LE MOINE N, LOYER JY, RAOULT S.

Absent : HELLIO M.

Pouvoir: HELLIO M à OGER I.

Secrétaire de séance : PIERRE Ph.

Egalement présente : JOSSELIN N.

---

## Ordre du jour

### **I Travaux-Etudes**

- 1-1 Ancienne école : réhabilitation de l'enduit des pignons
- 1-2 Ancienne école : toiture sanitaires extérieurs
- 1-3 Ancienne école : avenant aux marchés
- 1-4 Salle St Méen : rideau de scène
- 1-5 Aménagement sécuritaire route de Ste Anne : maîtrise d'oeuvre
- 1-6 Mairie - salle du conseil : vidéoprojecteur et panthographe
- 1-7 Salle Plénalta : études de programmation
- 1-8 Radar pédagogique
- 1-9 Aménagement paysager et équipement en mobilier de l'espace de loisirs
- 1-10 Jardin du souvenir : colonne

### **II Personnel**

- 2-1 Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps non complet
- 2-2 Création d'un poste contractuel pour assister le personnel enseignant en classe maternelle

### **III Administration générale**

- 3-1 Saint Briec Armor Agglomération : actualisation de la charte de gouvernance relative à l'exercice de la compétence PLU
- 3-2 Salle de sports : modalités d'accès

### **IV Questions Diverses**

## I Travaux-Etudes

### 1-1 Création de deux logements dans l'ancienne école : réhabilitation de l'enduit des pignons (Délibération n° 2018026)

Lors du précédent conseil du 23 mars 2018, l'assemblée a été informée de la vétusté de l'enduit extérieur des pignons (côté cour) de l'ancienne école. Ils sont fissurés. Les murs sont infiltrés d'eau.

L'architecte refusant de faire les doublages cloisons et plâtre tant que le problème d'humidité n'a pas été solutionné, il a été convenu de refaire un enduit à la chaux.

Deux entreprises ont été consultées.

| Bidault<br>(St Donan) | Les maçonneries brandanaises<br>(St Brandan) |
|-----------------------|--|
| 12 920€ HT            | 15 243,70€ HT                                |

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Morvan Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de l'entreprise Bidault pour 12 920€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

### 1-2 Ancienne école : toiture sanitaires extérieurs (Délibération n° 2018027)

Le projet de réhabilitation d'une partie de l'ancienne école en deux logements prévoit également celui des sanitaires extérieurs en toilettes publiques.

L'état de la toiture étant très vétuste d'une part et l'emplacement d'une ancienne cheminée devant être comblé d'autre part, il est proposé de la réhabiliter (environ 20 m<sup>2</sup>).

L'entreprise locale Ponchard Couverture a été sollicitée. Son offre s'élève à 2 830,44€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Morvan Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de l'entreprise Ponchard Couverture (Plaine-Haute) pour un montant de 2 830,44€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

### 1-3 Création de deux logements dans l'ancienne école : avenant aux marchés (Délibération n° 2018028)

Il est proposé de modifier le système de chauffage prévu au rez de chaussée du logement 2 en remplaçant les radiateurs électriques par un plancher chauffant électrique.

Il convient de présenter la plus-value au marché initial de travaux passé suivant la procédure adaptée.

| N° lot<br>Libellé | Attributaire du<br>marché | Montant<br>marché initial<br>HT | Avenant | Plus-value<br>HT | % avenant /<br>marché initial | Nouveau montant<br>marché HT |
|-------------------|---------------------------|---------------------------------|---------|------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 6<br>Electricité  | ATS<br>(Trémuson)         | 18 436,98€                      | 1       | 535,60€          | + 2,9%                        | 18 972,58€                   |

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Morvan Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** l'avenant n°1 du lot n°6 électricité,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de cet avenant.

#### **1-4 Salle St Méen : rideau de scène (Délibération n° 2018029)**

Il est proposé de changer le rideau de scène de la salle St Méen vétuste et non conforme à la réglementation incendie.

Deux entreprises ont été consultées.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante (proposant la dépose et la pose des rideaux)

#### **1-5 Aménagement sécuritaire route de Ste Anne : maîtrise d'œuvre (Délibération n° 2018030)**

Suite aux retours des riverains de La Fontaine et au vu de la vitesse de circulation route de Ste Anne en agglomération, il est proposé de compléter les aménagements sécuritaires sur ce tronçon de voirie (ralentisseur type dos d'âne, écluses, déplacement panneau entrée aggro, trottoir...).

Il convient de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Le cabinet A'dao Urbanisme (Rennes) a remis une offre pour un montant de 2 800€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre du cabinet A'dao Urbanisme pour 2 800€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

**1-6 Mairie – salle du conseil : vidéoprojecteur et pantographe (Délibération n° 2018031)**

Il est proposé de moderniser le système de vidéoprojection de la salle du conseil à la mairie par un système plus performant et rétractable dans le faux-plafond par un pantographe.

L'entreprise Loops (Trégueux) fait une offre à 4 057€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de Loops pour 4 057€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

**1-7 Salle plénalta : études de programmation (Délibération n° 2018032)**

La salle des fêtes Plénalta présente plusieurs problématiques qui nécessitent de lancer une réflexion globale de réhabilitation afin qu'elle puisse répondre aux exigences fonctionnelles, techniques et architecturales actuelles :

- Mettre aux normes accessibilité (dont les sanitaires...)
- Peintures intérieures, décoration à rafraîchir
- Acoustique à améliorer
- Cuisine indépendante à créer ? (la cuisine actuelle deviendrait ainsi exclusive au restaurant scolaire)
- Sol à refaire
- Scénographie à revoir
- Chauffage ventilation, électricité à améliorer

Pour ce faire, la municipalité a fait appel au « service commun aménagement » de Saint Brieuc Armor Agglomération afin qu'il lui fasse une proposition pour :

- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (études préalables de faisabilité = recensement des besoins et leur évaluation, analyse de la viabilité du ou des projets envisagés, estimation du coût de l'opération)
- Une mission d'assistance dans le choix d'un programmiste et le suivi de l'élaboration du programme

| <b>Missions</b>  | <b>Temps estimé</b> | <b>Coût</b>       |
|--|---------------------|-------------------|
| 1) Assistance dans le cadre de la réalisation des études préalables de faisabilité   | 15 jours            | 6 334,20€         |
| 2) Assistance dans le choix d'un programmiste et suivi de l'élaboration du programme | 20 jours            | 8 445,60€         |
| <b>Total</b>   |                     | <b>14 779,80€</b> |

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOPTE** le projet de convention d'assistance de service avec le service commun aménagement de Saint Brieuc Armor Agglomération pour la réhabilitation de la salle Plénalta,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer cette convention ou tout document se rapportant à ce dossier.

### **1-8 Radar pédagogique (Délibération n°2018033)**

Plaine-Haute compte 36 km de voirie communale et est traversée par la route départementale n°40 (nord-sud). Plusieurs campagnes de comptage et de recensement de la vitesse ont été réalisées ces dernières années dans les hameaux traversés par la RD40. Les résultats démontrent que ces hameaux enregistrent un important passage journalier de véhicules et que la vitesse moyenne de circulation est supérieure à celle autorisée.

La commune a, par ailleurs, investi près de 300 000€ TTC dans un programme d'aménagement sécuritaire en agglomération depuis 2015. Les résultats sont satisfaisants ; il a été noté notamment une réduction de la vitesse de circulation.

Le conseil municipal réuni le 29 janvier 2018 a souhaité poursuivre cet engagement de sécurisation dans les hameaux en sensibilisant davantage les conducteurs à leur vitesse réelle.

Il a été proposé d'acquérir un second radar pédagogique mobile qui serait notamment positionné dans les hameaux tels que Ste Anne du Houlin, La Coudre, Le Tronc, Route de Ste Anne, La Touche, St Eloi, Carfot, etc...

Deux entreprises ont été consultées (Elan Cité et Lacroix Signalisation).

La commune bénéficie d'une subvention de 1 000€ de l'Etat pour l'acquisition de cet équipement dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2018.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre d'Elan Cité (Orvault) pour un montant de 2 145€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

### **1-9 Aménagement paysager et équipement en mobilier de l'espace de loisirs (Délibération n° 2018034)**

Le city stade et les jeux ont été installés dans l'espace de loisirs près de la salle de sports.

Il convient désormais de prévoir un aménagement paysager et d'équiper un espace dédié au pique-nique en transférant le mobilier extérieur du jardin du verger dans cet espace.

L'entreprise Tréguier (Plussulien) propose un aménagement.

Il est proposé de faire l'acquisition de tables adaptées pour les personnes à mobilité réduite et de poubelles de tri en matériau recyclé pour remplacer le mobilier manquant au jardin du verger.

Espace Créatic (Coueron) propose ces équipements pour 2 623,80€ HT.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

**1-10 Jardin du souvenir : colonne (Délibération n° 2018035)**

Il est proposé d'équiper le cimetière d'une colonne au jardin du souvenir. Ainsi, les familles qui le souhaitent pourraient faire graver sur une plaque (vendue par la commune) le nom du défunt.

L'entreprise Marbrerie Briend (Quintin) propose la colonne (avec 10 plaques) à 935€ HT et la colonne (avec 20 plaques) à 1 208,33€ HT.

Il convient également de fixer le prix de vente de la plaque (charge à la famille ensuite de la faire graver et fixer sur la colonne).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de l'entreprise Marbrerie Briend pour un montant de 1 208,33€ HT,

**FIXE** le prix de vente d'une plaque à 33€.

**II Personnel**

**2-1 Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet (Délibération n° 2018036)**

Un agent peut prétendre à un avancement de grade au vu de son ancienneté dans son grade actuel :

| <b>Agent</b>   | <b>Grade détenu</b> | <b>Avancement de grade</b>                             | <b>Temps de travail</b> |
|----------------|---------------------|--|-------------------------|
| Lydie Le Balch | Adjoint technique   | Adjoint technique principal de 2 <sup>nde</sup> classe | 28h                     |

Afin de permettre cet avancement, il convient de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et de modifier le tableau des effectifs.

La CAP (Commission Administrative Paritaire) saisie en mars a émis un avis favorable à cet avancement.

Le CT (Comité Technique) sera saisi prochainement.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**CREE** le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet (DHS : 28h) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

**MODIFIE** le tableau des effectifs annexé.

## **2-2 Création d'un poste contractuel pour assister le personnel enseignant en classe maternelle** (Délibération n° 2018037)

Au cours du conseil d'école réuni le 25 janvier 2018, l'équipe pédagogique a sollicité la commune pour bénéficier d'un troisième poste d'assistante du personnel enseignant à compter de la prochaine rentrée 2018-2019.

En effet, avec le nombre important des naissances enregistrées depuis plusieurs années et l'arrivée prochaine de jeunes familles (lotissements / constructions en cours), les effectifs prévisionnels en classes maternelles sont plus importants. L'équipe pédagogique envisage de répartir ces effectifs sur trois classes maternelles.

### Organisation pédagogique prévisionnelle présentée par l'équipe pédagogique pour la rentrée 2018-2019

| <b>TPS - PS</b>         | <b>MS - GS</b> | <b>GS - CP</b> | <b>CE1 – CE2</b> | <b>CM1 – CM2</b> |
|-------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| TPS : 11<br>(prévision) | MS : 20        | GS : 10        | CE1 : 11         | CM1 : 13         |
| PS : 20<br>(prévision)  | GS : 6         | CP : 14        | CE2 : 14         | CM2 : 11         |
| <b>31</b>               | <b>26</b>      | <b>24</b>      | <b>25</b>        | <b>24</b>        |

La commission scolaire réunie le 19 mars 2018 a émis un avis favorable à la création de ce 3<sup>ème</sup> poste d'assistante du personnel enseignant sous contrat à durée déterminée (ne maîtrisant pas l'évolution des effectifs à moyen terme). Il restait à déterminer le temps de travail du poste.

Par conséquent, il convient de créer un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet rémunéré suivant l'indice brut 347 et l'indice majoré 325 (au prorata des heures effectuées).

Ce poste serait créé à compter du 30 août 2018 jusqu'au 9 juillet 2019.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**CREE** un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet à compter du 30 août 2018 rémunéré suivant l'indice brut 347 et l'indice majoré 325,

**MODIFIE** le tableau des effectifs annexé.

## **III Administration générale**

### **3-1 Saint Briec Armor Agglomération : actualisation de la charte de gouvernance relative à l'exercice de la compétence PLU** (Délibération n° 2018038)

#### Contexte

St-Briec Armor Agglomération est compétente en matière de "Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" depuis le 27 mars 2017, échéance fixée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi "ALUR".

Ce transfert de compétence a été anticipé en 2016 et début 2017 grâce à de nombreuses réunions d'information et de concertation, notamment lors des comités de pilotages "fusion" et en Conférence

des maires, qui ont permis d'aboutir à la formalisation d'une Charte de gouvernance, validée par délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mars 2017.

Cette Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence PLU définit l'organisation des grandes lignes du processus décisionnel et l'affirmation que la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera un exercice partagé.

L'exercice de la compétence PLU recouvre différentes phases et composantes, intégrées dans la Charte de gouvernance pouvant être adaptée au besoin :

- 1) période "transitoire" jusqu'à la prescription du PLUi, prévue en janvier 2019, pendant laquelle la Communauté d'Agglomération exerce la compétence PLU en l'absence de la réalisation effective d'un PLUi ;
- 2) période d'élaboration du PLUi jusqu'à son approbation, prévue de janvier 2019 à 2024 ;
- 3) gouvernance de l'application du PLUi après son approbation.

Par ailleurs, par délibération du 27 avril 2017, le Conseil d'agglomération a validé la poursuite des procédures de PLU initiées par les communes.

### Exposé

Dans le cadre de l'exercice de la compétence PLU depuis le 27 mars 2017, conformément à la Charte de gouvernance, les documents d'urbanisme communaux restent applicables et évolutifs (modifications, mise en compatibilité, ...) jusqu'à l'approbation du PLUi sous l'autorité de St-Brieuc Armor Agglomération, les communes restant les "pilotes opérationnels" des procédures engagées. St-Brieuc Armor Agglomération s'est trouvée confrontée à la nécessité de lancer 8 révisions de PLU communaux, prescrites avant le 27 mars 2017.

Au vu des coûts potentiels engendrés par ces procédures, du calendrier prévisionnel d'élaboration du PLUi et de l'avancement du Projet de territoire 2018-2030, il est proposé d'avancer le lancement du PLUi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour ne pas pénaliser trop fortement les communes dotées de documents d'urbanisme "anciens" nécessitant une révision générale.

Cette évolution calendaire permettrait également à St-Brieuc Armor Agglomération de disposer plus tôt d'un outil structurant et règlementaire, formalisant son projet de territoire, via le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Il reste entendu que le projet de territoire de St-Brieuc Armor Agglomération sera finalisé avant l'élaboration du PADD du futur PLUi, qui traduira la vision politique du territoire co-construite et partagée sur les questions d'aménagement, d'économie, d'habitat, de mobilité etc.

De plus, outre la déclinaison du projet de territoire, l'avancement du calendrier d'élaboration du PLUi faciliterait l'anticipation sur la stratégie à adopter à l'échelle des 32 communes face aux enjeux de consommation foncière dédiée à l'habitat et à l'économie, en application du SCOT du Pays de St-Brieuc, notamment dans le cadre des PLU en cours de révision.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Isabelle Oger,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DESAPPROUVE** la charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence Plan local d'urbanisme, actualisée en sa version du 22 février 2018, prévoyant un avancement de la prescription de l'élaboration du PLUi au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ; Saint Brieuc Armor Agglomération ne tenant pas ses engagements de calendrier initiaux.

### **3-2 Salle de sports : modalités d'accès (Délibération n° 2018039)**

Suite au changement du système de contrôle d'accès à la salle de sports, la municipalité souhaite réviser les modalités d'accès à cet équipement.



Nouvelles modalités proposées :

|                                | <b>Particuliers</b>  | <b>Associations plénaltaises</b>  | <b>Associations extérieures</b>                              |
|--------------------------------|--|---|--|
| <b>Tarif accès</b>             | 30€ le badge<br>Abonnement annuel  | Gratuit le 1 <sup>er</sup> badge<br>A partir du 2 <sup>nd</sup> badge :<br>75€ / an par badge   | 20€ la séance ou forfait<br>annuel de 150€ les 10<br>séances |
| <b>Caution badge</b>           | 20€ / badge  | 20€ / badge   | 20€ / badge  |
|                                | Le(s) badge(s) sera(ont) restitué(s) obligatoirement à l'échéance de l'abonnement ou de la durée d'autorisation d'occupation de la salle |   |  |
| <b>Facturation</b>             | A la remise du(es) badge(s)  |   |  |
| <b>Utilisation de la salle</b> | Inscription sur<br>planning hebdomadaire<br>affiché à la salle de<br>sports  | 1) Sur <b>demande écrite</b> (à renouveler si besoin<br>avant le mois de septembre de chaque année)<br>2) Après autorisation et validation des créneaux<br>horaires |  |

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** les nouvelles modalités d'accès à la salle de sports décrites ci-dessus,

**FIXE** les nouveaux tarifs d'accès à la salle des sports suivant le tableau ci-dessus.

Liste des délibérations du conseil municipal du 23 avril 2018

| <b>N° d'ordre</b> | <b>Intitulé délibération</b>   |
|-------------------|--|
| 2018026           | Création de deux logements dans l'ancienne école : réhabilitation de l'enduit des pignons                              |
| 2018027           | Ancienne école : toiture sanitaires extérieurs   |
| 2018028           | Création de deux logements dans l'ancienne école : avenant aux marchés   |
| 2018029           | Salle St Méen : rideau de scène  |
| 2018030           | Aménagement sécuritaire route de Ste Anne : maîtrise d'œuvre   |
| 2018031           | Mairie – salle du conseil : vidéoprojecteur et panthographe  |
| 2018032           | Salle plénalta : études de programmation   |
| 2018033           | Radar pédagogique  |
| 2018034           | Aménagement paysager et équipement en mobilier de l'espace de loisirs  |
| 2018035           | Jardin du souvenir : colonne   |
| 2018036           | Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>nde</sup> classe à temps non complet |
| 2018037           | Création d'un poste contractuel pour assister le personnel enseignant en classe maternelle                             |
| 2018038           | Saint Briec Armor Agglomération : actualisation de la charte de gouvernance relative à l'exercice de la compétence PLU |
| 2018039           | Salle de sports : modalités d'accès  |